



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain, dûment convoqué le 19 juin 2024 s'est réuni aux Terrasses de la Gournerie à Saint-Herblain sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Dominique TALLEDEC, Evelyne ROHO, Nelly LEJEUSNE, Alain CHAUVET, Guylaine YHARRASSARRY, Michelle DEQUIDT, Marie-Line RABILLER, Annick VAILLANT, Séverine SANCEREAU

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Valérie AUDEGOND, Matthieu ANNEREAU, Gérald CRESPEL, Joël MOSSET, Eric BAINVEL

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ(E)S PROCURATION :

Farida REBOUH à Alain CHAUVET
Martine LE BAIL à Marie-Line RABILLER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2024-06-38

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ACCUEIL DE JOUR

 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Accusé de Réception LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044 Identifiant de l'acte : 044-264400342-20240628-20240638-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 28/06/2024
--	--

DÉLIBÉRATION 2024-06-38

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ACCUEIL DE JOUR

RAPPORTEUR : Dominique TALLEDEC

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2023 soit :

- Un excédent de fonctionnement : 8 870,23 € (à noter la régularisation des 15 000 € repris par anticipation au budget primitif 2024 par l'annulation de 6 129,77 € au budget supplémentaire)
- Un excédent d'investissement : 9 010,07 €

et à des dépenses et des recettes nouvelles ainsi que des régularisations réparties de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
Groupe 1 – Chapitre 011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0,00 €
Groupe 2 - Chapitre 012	Dépenses afférentes au personnel	0,00 €
Groupe 3 – Chapitre 016	Dépenses afférentes à la structure	0,00 €
Total dépenses Budget Supplémentaire		0,00 €
Total des dépenses d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		323 742,21 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	- 6 129,77 €
Groupe 2 – Chapitre 018	Autres produits relatifs à l'exploitation	6 129,77 €
Total recettes Budget Supplémentaire		0,00 €
Total des recettes d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		323 742,21 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	2 677,27 €
21	Immobilisations corporelles	4 000,00 €
Total dépenses Budget Supplémentaire		6 677,27 €
Restes à réaliser 2023		2 332,80 €
Total des dépenses d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire + restes à réaliser 2023)		25 429,28 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 010,07 €
Total recettes Budget Supplémentaire		9 010,07 €
Total des recettes d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		25 429,28 €

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget.

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2024 du Budget annexe de l'accueil de jour du Centre Communal d'Action Sociale

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'adopter le budget supplémentaire 2024 ci-annexé, relatif au Budget annexe de l'Accueil de jour.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,
Le Président du CCAS
Bertrand AFFILÉ

Reçu en préfecture de Nantes le 28 juin 2024
Publié le 02 juillet 2024